

Note 3. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède la juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

En 2006, la société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et il a été établi que la valeur comptable de l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Provigo inc. en 1998 excédait sa juste valeur. Par conséquent, la société a inscrit dans le bénéfice d'exploitation une charge hors trésorerie de 800 \$ au titre de la dépréciation de cet écart d'acquisition. La société ne s'attend pas à ce que cette charge entraîne une déduction d'impôt. Il a été déterminé que la juste valeur des écarts d'acquisition était inférieure à leur valeur comptable en raison d'une baisse des multiples du BAIIA, tant du point de vue de l'industrie que de celui de la société, et la diminution de la juste valeur a été déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte tant des hypothèses de la société que de celles du marché. L'effet conjugué de ces facteurs a entraîné une dépréciation des écarts d'acquisition. Cette charge hors trésorerie au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition devrait être ajustée au premier semestre de 2007, si nécessaire, ce qui pourrait se traduire par l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans l'état consolidé des résultats et à la valeur comptable des écarts d'acquisition dans le bilan.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2006, la société a acquis 7 magasins franchisés (7 magasins franchisés en 2005). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis était composée d'immobilisations de 2 \$ (valeur symbolique en 2005), d'autres actifs, essentiellement des stocks, d'un montant de 2 \$ (3 \$ en 2005) et d'écarts d'acquisition de 7 \$ (3 \$ en 2005) pour une contrepartie en espèces de 9 \$ (5 \$ en 2005), déduction faite des débiteurs des magasins franchisés de 2 \$ (1 \$ en 2005).

À la fin de l'exercice 2006, le bilan consolidé comprenait des écarts d'acquisition de 4 \$ (4 \$ en 2005) de franchisés indépendants consolidés par la société conformément aux exigences de la NOC-15.

Au cours de l'exercice 2005, la société a réduit ses écarts d'acquisition de 41 \$ à la suite de l'issue favorable de certaines questions fiscales comptabilisées antérieurement dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo inc.

Le tableau suivant présente la variation des écarts d'acquisition en 2006 et en 2005 :

| | 2006 | 2005 |
|---------------------------------------|----------|----------|
| Solde au début de l'exercice | 1 587 \$ | 1 621 \$ |
| Écarts d'acquisition acquis | 7 | 7 |
| Dépréciation des écarts d'acquisition | (800) | — |
| Autres ajustements | — | (41) |
| Solde à la fin de l'exercice | 794 \$ | 1 587 \$ |